

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
NEAUFLES-ST-MARTIN  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE  
N°54

CIRCULATION REGLEMENTÉE  
64 rue du Bois

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux de branchement d'eau potable 64 rue du Bois à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, du 25 octobre 2021 pour une durée de 30 jours.

Les travaux sont effectués par l'entreprise SARL TURQUETILLE - Chez Sogelink - TSA 70011 - 27610 ROMILLY SUR ANDELLE.

**ARRETONS**

Article 1er : Du 25 octobre et pour une durée de 30 jours, le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée :

- SARL TURQUETILLE - Chez Sogelink - TSA 70011 - 27610 ROMILLY SUR ANDELLE.
- Communauté de Communes du Vexin Normand - Service Transports et Service Voiries – 5 rue Albert Leroy - CS80039 - 27140 GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 12 octobre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre FONDRILLE

